L'entreprise Warmpac plébiscitée par ses salariés

VITROLLES Elle a obtenu un label certifiant la qualité de bien-être au travail

lle est la première entre-prise vitrollaise, toutes catégories confondues, à recevoir cet honneur. "Une grande fierté" pour Bernard Philippe, le fondateur du groupe présent en France et en Asie qui conçoit et importe des produits techniques pour piscine sur le marché français. Et si cette distinction récompense les sociétés où il fait bon travailler, la reconnaissance, elle, est d'autant plus grande. Pour cause, "l'idée de présenter Warmpac au label Great Place To Work vient de deux salariés qui nous ont poussés à postuler, poursuit l'entrepreneur, tout sourire. On s'était dit que ça donnerait des pistes d'amélioration en ce qui concerne nos pratiques managériales, c'était l'état d'esprit qu'on avait puisqu'il est apparemment extrêmement rare qu'une société soit élue dès la première année."

Pour être certifiée, Great Place To Work, acteur de référence en matière de qualité de vie au travail, réalise un diagnostic de l'expérience collaborateur de la société en question. Cette démarche, payante, se fait par le biais d'un questionnaire envoyé à chacun des employés. Pour que le dossier soit traité, "il fallait que 80% des formulaires soient remplis et retournés", détaille Bernard Philippe. Un chiffre qui varie selon le nombre de collaborateurs. Sur la base du volontariat, les 25 salariés de l'entreprise ont donc répondu à 64 questions fermées, 2 questions ouvertes et 7 questions démographiques, de façon totalement anonyme. En ce qui concerne les entreprises de moins de 500 collaborateurs comme Warmpac, il est obligatoire que 70% des réponses obtenues soient positives pour être labellisées. "Nous avons obtenu 89%, ce qui est énorme", indique Agathe Rabo, du service marketing-communication. avant d'ajouter avec humour: "Je précise que la direction n'a

pas répondu au questionnaire".



La société vitrollaise, spécialiste en produits techniques pour piscine, excelle dans le domaine de la confiance au travail. C'est pourquoi elle a été certifiée "entreprise où il fait bon travailler". /PHOTO N.G.

Bref, une réussite pour l'entreprise vitrollaise qui se place donc comme étant une fervente défenseure mais aussi une pionnière en termes de bien-être au travail sur le territoire.

Quels critères?

Comme vous l'aurez compris, Warmpac fait désormais partie des entreprises où il fait bon travailler. Mais on peut se demander en quoi. De fait, le questionnaire, du nom de "Trust Index", met l'accent sur plusieurs

points clés tels que le management, les collègues et le travail. Et s'il y a bien une chose qui les relie, c'est la confiance. Seulement, cette notion de "confiance" se décline en cinq dimensions selon l'organisme: crédibilité, respect, équité, fierté et convivialité. C'est sur ces critères que les collaborateurs ont été évalués. "Plus précisément, les questions portaient sur la capacité des salariés à s'exprimer, à avoir la capacité de rencontrer la direction au besoin, à pouvoir être innovant et force de proposition, ou encore sur la gratification liée à l'ensemble des actions qui sont menées", énonce le fondateur. "Chez Warmpac, les salariés ont droit à des tickets restaurant, une bonne mutuelle, un jour de télétravail par semaine, et peuvent participer à des cours de yoga le mardi midi", énumère Agathe Rabo. Très souvent, nous organisons des évènements internes et externes. Un de nos objectifs principaux est la cohésion de groupe, et ici, ça se ressent beaucoup." Un détail, et pas des moindres, les collaborateurs peuvent aussi se détendre et se rafraîchir derrière le siège social quand vient leur pause. "En tant que spécialiste du domaine, il aurait été bête qu'on n'installe pas de piscine", s'amuse le dirigeant. Voilà sûrement de quoi faire rêver quelques-uns d'entre nous...

Et puisque l'entreprise est certifiée, elle peut désormais postuler aux labels Best Workplaces et Best Workplaces For Women.

Nicolas GERONNE

A suivre!

UNE PRÉOCCUPATION PRIMORDIALE

Aujourd'hui, le bien-être au travail est un sujet d'actualité et est primordial pour beaucoup, notamment chez les jeunes en quête de sens (la "grande démission" est un exemple probant) alors que pendant longtemps, l'activité salariée était considérée comme étant un simple gagne-pain permettant de subvenir à ses besoins les plus vitaux : avoir un toit et se nourrir. Construire une politique de bien-être permet de lutter contre les risques psychosociaux, d'améliorer le climat collectif au sein de l'espace de travail, booster la productivité, et, favorise l'épanouissement professionnel et personnel. Des raisons pour lesquelles les entreprises doivent et devront s'adapter, comme Warmpac, à établir une stratégie qui promeut le bonheur au travail. N.G.